

### BREF PORTRAIT

#### Définition

Un habitat est considéré perdu lorsqu'il n'est plus capable de fournir les conditions de vie idéales pour les espèces présentes (nourriture, eau, abri). Il peut être détruit, fragmenté ou pollué.

#### Espèces fauniques préoccupantes

Au Québec, la loi peut attribuer deux statuts aux espèces : vulnérable (si sa disparition est redoutée à long terme) et menacée (si sa disparition est redoutée à court et à moyen terme).



Pie-grèche migratrice  
Statut menacée

Dans les milieux forestiers, agricoles et urbains du territoire de l'OBV, il existe 2 espèces menacées, 2 espèces vulnérables et 4 espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables

#### Aires protégées

##### Aire de confinement du cerf de virginie

- Sud de Montmagny - 8 700 ha

##### Réserve écologique Claude Mélançon

- Parc régional du Massif du Sud - 534 ha

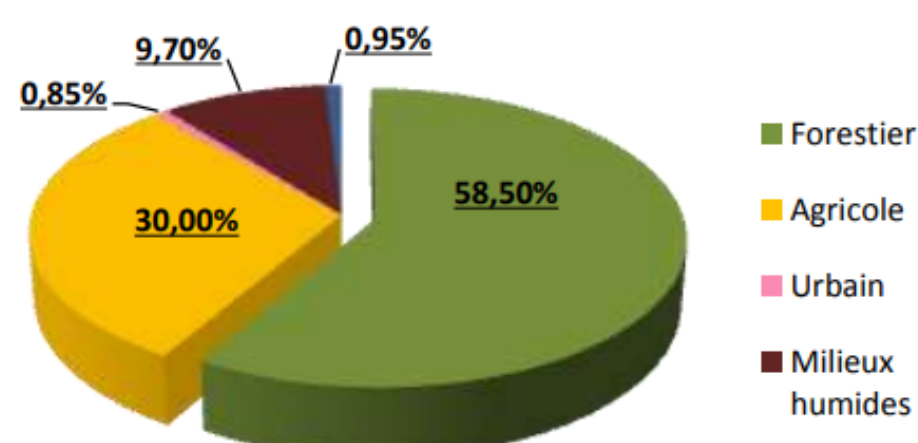
##### Écosystèmes forestiers exceptionnels

- Forêts anciennes de la Rivière-des-Perdrix, du Ruisseau-du-Milieu et du Ruisseau-Beudoin (217 ha)
- 9 Refuges biologiques

Aires forestières réparties sur le territoire - 703 ha

#### Occupation du territoire

- Exploitation forestière : 30 scieries
- 182 900 ha en forêt
- 85 000 ha cultivés



### LOCALISATION

Milieux forestiers, agricoles et urbains

### CONSÉQUENCES

- Diminution de la biodiversité
- Perte de la résilience des écosystèmes
- Diminution de la séquestration du carbone par les écosystèmes (déboisement)

### CAUSES

- Exploitation forestière (déboisement, routes)
- Agriculture (travail du sol, érosion, pollution)
- Développement économique (agriculture, industries, énergies, étalement urbain)
- Manque de sensibilisation, de connaissances et de ressources pour mieux protéger les habitats
- Changements climatiques (modification des habitats)